

Le BUDGET 2013 DE PLAINE COMMUNE

Avis du Conseil de développement

Validé à l'Assemblée plénière
du 8 novembre 2012



PLAN DU DOCUMENT

1) Conditions d'élaboration de l'avis sur le budget 2013

2) Rappel sur le budget 2012

3) Contexte financier

4) Avis du Conseil de développement

➤ **Contribution individuelle**

➤ **Annexes**

Synthèse de l'avis

1) Conditions d'élaboration de l'avis sur le budget 2013

Le Conseil de développement proposait dans son avis sur le budget 2012 de travailler avec la Communauté pour recalibrer le processus et trouver un rythme de travail avec Plaine Commune permettant d'élaborer un avis dans des conditions respectueuses de nos contraintes respectives.

→ De nouvelles formes de travail et un calendrier révisé en 2012 pour formuler un avis.

→ Les conditions ont été réunies pour valider un avis sur le budget 2013 en Assemblée plénière le 8 novembre avant de pouvoir en discuter avec les élus au bureau communautaire lors de leur Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) le 15 novembre 2012. En raison de l'inauguration du prolongement du tramway T1 ce même jour, l'avis sera exceptionnellement présenté au Conseil communautaire du 27 novembre 2012 auquel les élus débattront des orientations budgétaires.

↪ Deux rencontres avec l'administration avant la lettre de cadrage budgétaire et après le cycle de préparation budgétaire avec les centres de responsabilités

↪ Un rendez vous avec Jacques Salvator, Vice-président aux finances de Plaine Commune

↪ Des documents transmis en amont

Les conditions d'élaboration de l'avis sont détaillées en annexe.

2) Rappel sur le budget 2012

La réforme fiscale change la structure du budget. Il était essentiellement porté par le développement et la dynamique économique. **L'introduction de la taxe d'habitation intercommunale**, même si Plaine Commune n'a pas décidé d'actionner ce levier, concerne davantage les habitants.

↪ La compréhension et la participation à l'élaboration budgétaire deviennent de plus en plus incontournables. Le Conseil réitère sa proposition d'une démarche plus participative associant les habitants et les acteurs du territoire au niveau de Plaine Commune.

Le Grand Paris est perçu comme une réalité par les membres du Conseil de développement.

↪ La taxe spéciale sur la feuille d'impôt en est le signe pour les habitants.

↪ La prise en compte des propositions de Paris Métropole dans les débats parlementaires sur la péréquation rend tangible la métropole.

↪ L'objectif est de réduire les inégalités territoriales en Ile-de-France et résoudre certains dysfonctionnements à cette échelle.

Le Conseil de développement souhaite que l'intercommunalité continue de jouer un **rôle de solidarité territoriale puissant**, mis en pratique avec la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Les révisions des systèmes de péréquation aux niveaux national et régional laissent entendre que l'agglomération devrait à la fois contribuer au **système de péréquation** du fait de son dynamisme économique et être bénéficiaire puisque elle rassemble des populations en grandes difficultés économiques et sociales.

Une interrogation demeure sur **la capacité de la communauté à poursuivre des investissements à un rythme soutenu** dans le cadre de ressources plus contraintes.

↪ Etonnement sur l'inscription d'un budget annuel de plus de 70M€ net au plan pluriannuel « sachant que la réalisation a peu de probabilité de dépasser 60M€ ».

↪ Inquiétude sur l'augmentation du poids de la dette dans le budget et de la capacité de désendettement augmentée de 12 à 15 ans, renforcée avec le coût croissant des emprunts.

Une alerte sur la **part importante de financements croisés** des projets de développement et d'aménagement qui fragilise le budget.

↪ Ce point de vigilance s'impose avec le désengagement quasi certain du Département de la Seine-Saint-Denis de certains projets, compte tenu de ses difficultés financières.

- ↳ Cela invite à plus de précautions et de prudence en préservant une capacité de désendettement inférieure à 15 ans, en rationalisant les dépenses d'investissement et en gérant au plus près le budget.
- ↳ Le Conseil est très favorable à la mise en place du contrôle de gestion à Plaine Commune.

Les incertitudes liées à la **réforme fiscale** donnent le sentiment de naviguer à vue. Globalement l'élaboration budgétaire devient de plus en plus technique et incompréhensible pour les citoyens. Les bases de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) n'étant pas communiquées par l'administration fiscale, il est difficile d'apprécier en quoi Plaine commune ressort perdante ou gagnante de cette réforme.

Le contexte financier très contraint invite à **marquer davantage les priorités politiques**. Le Conseil de développement souhaiterait que le développement économique endogène soit plus soutenu.

Par ailleurs, l'implantation d'entreprises relevant du secteur tertiaire est perçue par Plaine Commune comme primordiale pour conserver une croissance des ressources fiscales de l'intercommunalité.

- ↳ Alerte sur la relative facilitée de ce type d'entreprises à s'installer mais également à déménager.
- ↳ L'entreprise ne doit pas être exclusivement perçue comme génératrice de taxes.

Le Conseil de développement insiste pour **une plus grande diversité du tissu économique** et un soutien au développement et à l'installation de petites entreprises sur le territoire.

Il souhaite que le territoire se développe au-delà des opportunités tertiaires qui recrutent peu sur le territoire. Il demande davantage de lisibilité en termes d'orientations et de priorités liées au développement d'activités économiques.

3) Contexte financier pour le budget 2013

Le contexte socio-économique est particulièrement défavorable, autant pour la population que les entreprises. Cela a de fait des répercussions sur les recettes des collectivités et de Plaine Commune (subvention de l'Etat ou impôts locaux). Sans entrer dans un schéma de récession, ce contexte très défavorable doit inviter Plaine Commune à plus de prudenances budgétaires.

4) Avis du Conseil de développement

Considérations générales :

Le Conseil de développement propose à Plaine Commune de :

- Freiner le rythme d'augmentation des dépenses d'investissement et de fonctionnement pour tenir compte d'un contexte économique global défavorable.
- Affirmer néanmoins que le fait d'être en intercommunalité a permis et permet encore d'avoir une politique volontariste en matière de logements, de transports, d'équipements et d'espace publics.
- Se donner les moyens d'une maîtrise foncière plus importante au risque sinon de ne plus pouvoir « choisir » le mode de développement économique et la population qu'elle souhaite accueillir ou maintenir sur son territoire.
- Dans une période difficile pour de nombreux habitants, privilégier tout ce qui améliore la vie quotidienne.
- Prendre en compte le fait que 2013 est la dernière année de programmation Feder (Fonds Européens de Développement Régional)

Parallèlement, les projets sont impactés par les restrictions budgétaires de l'Etat.

Investissements

- Inquiétude de passer de 60 M€ à 70 M€ / net par an au Plan Pluri annuel d'Investissement
- Diminuer le rythme d'augmentation du niveau des investissements (pour mémoire 54 M€ en moyenne annuelle de 2005 à 2011)
- Prioriser les investissements d'accompagnement des transports en commun, donc nécessité de ralentir le rythme des autres investissements
- Poursuivre le programme des médiathèques à un rythme soutenu fait débat au sein du Conseil. Les volumes d'investissement et le fonctionnement associés sont importants : envisager de d'étaler le programme dans le temps.
- « Rentabiliser » certains équipements comme les médiathèques (horaires d'ouvertures, localisation)
- Faire plus modeste pour faire plus (voiries, nid de poule, coordonner les chantiers pour ne pas refaire plusieurs fois des interventions au même endroit sur la voirie)
- Attendre les évaluations avant de poursuivre les équipements novateurs (exemple des colonnes d'ordures ménagères enterrées)

Fonctionnement

- Fixer une évolution plus réaliste : l'objectif affiché est de 2,5 % alors que la réalité est supérieure : 3,8 % en 2011 et 4,4 % en moyenne de 2005 à 2011 → maintenir 2.5% comme objectif pour éviter les dérapages mais aussi analyser et comprendre pourquoi il n'a jamais été atteint
- Eviter d'emprunter est un moyen de faire des économies (*montant annuel des intérêts sur emprunts à court terme ?*)
- Mutualisation : quels sont les gains obtenus ?

Niveau d'endettement

- Etre plus pédagogique sur l'endettement. L'endettement pourquoi et quels investissements ?
- Fixer impérativement la limite maximum à 15 ans même si cette limite est souvent fonction d'opportunités (surtout que le passage de 12 à 15 ans est déjà difficile à comprendre et admettre dans cette période d'incertitudes)
- Fixer des critères de délai de désendettement propre à Plaine Commune (ne pas suivre exclusivement ceux des banques qui prêtent sur une plus longue période depuis que Plaine Commune a la capacité de lever un impôt supplémentaire avec la Taxe d'Habitation intercommunale)
- Connaître le montant chiffré des intérêts de la dette

Fiscalité : (voir l'arrivée de Saint-Ouen à Plaine Commune)

- Réfléchir à une politique économique créatrice de développement économique favorable au développement de PME (*créatrices d'emplois locaux*) et pas seulement aux grandes entreprises (*qui s'installent de fait avec leurs salariés*)

Contrat de Développement Territorial (CDT) et grand Paris

- L'absence de maîtrise de l'évolution du foncier risque de se retourner contre la population et les petites entreprises.
- La valorisation foncière autour des gares est une « nouveauté ». Les précédents tracés de transports en commun des années 90 n'avaient pas cette intention. Il était évident d'offrir un service de transport en commun, considéré comme un service public.
- La plus-value foncière doit profiter à l'aménagement (et non financer les infrastructures de transport en commun du grand Paris)
- Anticiper l'arrivée des transports en commun, par acquisition amiable et droit de préemption, et coordonner avec les équipements publics et les aménagements.

- les délais de réalisation des projets de transports ne sont jamais tenus.
 - ↳ Mieux gérer le temps des projets et réduire le temps de la construction des projets de transport en commun
 - ↳ Limiter les dépassements financiers
- Capturer la plus value (plutôt que la limiter) pour financer la réalisation des équipements publics, nécessaire au bien-être des habitants et des nouvelles populations qui s'installent.
- Nécessité de disposer d'éléments sur les financements des projets du CDT.
- Taxe spéciale grand Paris : besoin d'éléments sur l'utilisation de la taxe et son évolution.
- Financer l'Atelier, lieu de concertation du projet de la culture et de la création sur Plaine Commune en lien avec le grand Paris dès 2013.

Entrée de Saint-Ouen dans Plaine Commune

- Le Conseil de développement se réjouit de l'arrivée de Saint-Ouen
- Neutralité budgétaire (apparente) pour 2013, mais besoin d'avoir des éléments pour les années suivantes.
- Conséquence de l'entrée de Saint-Ouen sur une augmentation de la Contribution Economique Territoriale CET (ex Taxe Professionnelle), la base minimum sur laquelle s'applique le taux de Saint-Ouen étant plus élevée que celle de la Communauté. Une « harmonisation des bases vers le haut » ne doit pas se faire en donnant comme seule motivation de pouvoir ainsi augmenter les recettes. Il est rappelé, que le poids d'une augmentation est proportionnellement plus important pour les petites entreprises que pour des grandes.

TEOM – Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères

- Le coût supporté par l'intercommunalité (et les habitants) pour l'enlèvement des ordures ménagères est important et en augmentation.
- Les habitants ont besoin de savoir pourquoi cela coûte autant et comment cet impôt va évoluer
 - ↳ Confère l'avis sur la propreté du Conseil de développement – présenté au bureau le 22/11/12

Assainissement

- Crainte d'une augmentation de cette politique. Le Conseil de développement demande des informations supplémentaires sur ce budget.

Démocratie

- Plus que jamais, faciliter la compréhension des questions budgétaires par la population
- Réaliser des documents budgétaires pédagogiques grand public en lien avec la vie quotidienne
- Accompagner la population pour tous les chantiers même si Plaine Commune n'est pas le maître d'ouvrage. Leur mise en œuvre ne doit pas malmener la population et les usagers en termes d'informations sur les délais, les déviations, les circulations et la tenue des chantiers.

Questions diverses

- Combien a coûté l'opération « Velcom » ? Plaine Commune a-t-elle analysé les raisons de l'échec de ce dispositif ?
- Centre aquatique : où en est-on ? Dans le budget, le projet est inscrit en investissement. Ce sera une délégation de service public.

Contribution individuelle

Thierry RUYER sur « La Folie en Dette »

Le fossé entre les Décideurs et les Habitants se creuse. Si nous n'y prenons garde, ce fossé sera sous peu **un tombeau** ; celui de la forme d'organisation politique que nos devanciers ont conquis pour nous : la démocratie. Pour combler ce fossé, il faut que les décisions puissent être expliquées de façon très simple ; et au premier chef celles qui regardent l'utilisation de l'argent commun. Cette façon de faire a des inconvénients « en termes d'efficacité » qui sont connus depuis l'Antiquité ; mais c'est le prix à payer.

Je vous propose donc :

1. de réfléchir quelques instants à **ce qui peut être fait avec 10 millions d'euros** ; c'est le montant des « intérêts » de la dette qui est payé chaque année, à rapprocher, par exemple, des cinquante millions d'euros dépensés en nouveaux investissements chaque année également ; c'est aussi le prix, élevé, de notre impatience ;
2. de réécouter **la chanson** de Charles Trenet, « Paie Tes Dettes » ;
3. de mettre en place une « année blanche », c'est-à-dire une année au cours de laquelle il n'y aurait aucun investissement ; cette année blanche permettrait d'**engranger une année de recettes** et ainsi, de lever l'incertitude qui pèse, chaque année, lors de l'élaboration du nouveau budget, sur le montant des recettes « à venir » ; nous gagnerions en clarté en dépensant « ce que l'on a » et non pas « ce que l'on espère avoir », et ferions du même coup l'économie de débats sans fin ;
4. de convenir que l'endettement de Plaine Commune doit être « égal à zéro » **à la fin du mandat** des Élus ; afin de rendre les clefs de la Maison Commune sans laisser une ardoise aux Élus qui suivront ;
5. de consacrer chaque année une partie de nos recettes au développement de services publics, d'emplois utiles et de logements « **en province** » ; pour contrecarrer l'avancée du désert français et l'entassement dément des êtres humains dans le Grand Paris.

Des documents annexes pédagogiques seront réalisés suite aux contributions

- Sur le foncier et la plus-value foncière : impact et compréhension avec des exemples sur Plaine Commune : les transports (RER B station La Plaine et Stade de France, métros), les jardins ouvriers, des équipements (Fratellini, ..) – Contribution au « Contrat de Développement Territorial- grand Paris »
- Sur la TEOM – Contribution « pour un territoire propre et agréable à vivre »
- Sur le budget public sur le territoire de Plaine commune- Contribution sur le budget

Liste des membres ayant participé à l'avis

15 membres ont participé au groupe de travail DE PENGUILLY Edouard, DUMELIE Guy, EGIDO Germinal, GROSSARD Jacques, HADDAD Laurent, HOLZAPFEL Françoise, KOST Martina, MADELIN Bénédicte, PAGIS Laurent, PERAUDEAU Marie Claude, RUYER Thierry, SAINT-AUBIN Véronique, SANKHANE Christophe, SCHEININGER Claude, TIERCELIN Martine ainsi que les membres du Conseil ayant participé aux auditions élargies ARSLAN Sylvie, CARAYON Françoise, CARDON Christian, LALLEMAND GAPIN Michelle, LEGER Patricia, ROY Patrick, ROYER Anne, VIGIER Danièle soit 23 membres.

Conditions d'élaboration de l'avis sur le budget 2013

Le Conseil de développement émet tous les ans depuis 2003 un avis sur le budget de Plaine Commune.

Au fur et à mesure, une **méthode itérative** s'est construite entre le Conseil de développement, les élus et les responsables de l'administration de Plaine Commune. Cette démarche tient pour beaucoup à un travail de conviction, à des pratiques affinées au fil du temps, aux hommes et aux femmes convaincu(e)s de l'intérêt mutuel à s'investir dans ce processus démocratique.

Cette méthode de travail respectueuse des règles de fonctionnement de la Communauté et du Conseil de développement a permis de formaliser des avis en **associant l'instance en amont du processus**. Ainsi, le processus itératif inexistant en 2003 pour le budget 2004, s'est inventé en 2004 pour le Budget 2005, affiné en 2005 et 2006 pour les budgets 2006 et 2007, renforcé en 2007 pour le budget 2008 pour trouver un relatif rythme de croisière sur les budgets suivants. « La préparation du budget 2008 s'est effectuée dans un processus de co-élaboration » permettant d'ouvrir de nouvelles perspectives dans le domaine de la démarche participatives »¹.

A partir de 2007, **le budget est présenté au Conseil communautaire avant le 1^{er} janvier** de l'année concernée. **Le Conseil de développement soutient cette démarche.**

Pour autant, force a été de constater que les délais sont plus contraints depuis que la Communauté vote son budget en décembre. Dans son avis sur le budget 2008, le Conseil de développement estimait que la démarche mise en place avec Plaine Commune permettait de pallier les inconvénients (délai d'élaboration raccourci, informations partielles liées aux différents allers et retours entre les services et arbitrage avec les élus).

Dans les faits, la démarche mise en place n'a pas résisté à l'exercice :

- ✘ En 2008, le Conseil a remis un avis sous forme de lettre sur le budget 2009. L'avis a été formulé en période de transition particulière, la préparation budgétaire ayant été décalé dans le temps pour que les nouveaux élus communautaires et la nouvelle direction générale s'approprient et arbitrent le budget communautaire.
- ✘ En 2009, si le Conseil a pu tenir les délais pour présenter son avis sur le budget 2010 au moment où les élus discutent du DOB² mais à cause du décalage du débat en janvier compte tenu des incertitudes liées à la réforme professionnelle.
- ✘ En 2010, l'avis sur le budget 2011 a été présenté au bureau communautaire au moment où a été examiné le BP 2011, pour tenir compte de l'Assemblée plénière du Conseil de développement validant collectivement l'avis. Préalablement, afin que Plaine Commune puisse prendre en compte le point de vue de l'instance dans le DOB, les propositions du groupe de travail « budget » ont été transmises par courrier.
- ✘ En 2011, l'élaboration de l'avis sur le budget 2012 s'est retrouvée dans les mêmes contraintes de calendrier auxquelles s'est ajouté le renouvellement de l'instance fixé au 15 novembre. De fait, si le groupe budget a travaillé sur le budget 2012, le Conseil n'a pas été en mesure de transmettre à Plaine Commune un avis au bureau du 10 novembre au cours duquel les élus ont débattu des orientations budgétaires. Afin que les élus communautaires puissent prendre en compte le point de vue des membres du Conseil de développement, une synthèse des travaux du groupe « budget » a été transmise au Président de Plaine Commune et au Vice-président délégué aux finances au Conseil communautaire du 13 décembre 2011 votant le budget 2012. L'avis du Conseil de développement sur le BP 2012 a été validé en Assemblée Plénière le 13 février 2012.

Dans ses circonstances, la méthode co-élaborative a dû être réajustée.

¹ Avis sur le BP 2008 du Conseil de développement – novembre 2007, p.3.

² Débat d'Orientations Budgétaires

Le Conseil a proposé dans son dernier avis de travailler avec la Communauté pour recalibrer le processus et trouver ensemble un rythme itératif avec Plaine Commune permettant d'élaborer un avis dans des conditions respectueuses de nos contraintes respectives.

Le groupe de travail « budget » s'est réuni régulièrement à 6 reprises :

- Le 5 mars 2012 pour une **présentation pédagogique élargie à l'ensemble des membres du Conseil du budget communautaire 2012** par Mélanie LAMANT, Directrice Générale Adjointe et Aurore PERRIN, Directrice des finances de Plaine Commune. Les membres ont échangé sur les conditions de l'élaboration de l'avis sur le budget dans le cadre du calendrier budgétaire de Plaine Commune et fixé le calendrier des réunions du groupe pour l'année.
- Le 16 avril 2012 : échanges et pistes pour la contribution sur la **Taxe sur les ordures ménagères, La fiscalité des TPE (Très Petites Entreprises), le document pédagogique sur le budget.**
- Le 14 mai 2012 : échange élargi à l'ensemble du Conseil sur **les enjeux de la valorisation foncière autour des gares du Grand Paris Express liés au CDT** avec l'audition d'Amélie DARLEY chargée de projet à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Île de France qui a présenté les travaux réalisés par l'observatoire régional du foncier (ORF).

Des membres du groupe budget ont **rencontré Jacques Salvator, élu aux finances de Plaine commune**, le 30 mai 2012 avec Mélanie LAMANT pour ajuster le processus itératif avec Plaine Commune et avoir un échange avant la lettre de cadrage budgétaire. Il est décidé que les membres du groupe budget pourront disposer des éléments budgétaires dès qu'ils sont transmis en commission des finances à Plaine Commune, avant le bureau.

- Le 11 juin 2012, échanges suite au rendez-vous avec Jacques Salvator sur le **contexte de la préparation budgétaire 2013** de Plaine Commune, présentation du **cadrage budgétaire** à partir des études financières de Plaine Commune par Aurore PERRIN Directrice des Finances de Plaine Commune et Mélanie LAMANT Directrice Générale Adjointe. Parallèlement, le groupe a travaillé ses premiers éléments de contribution au Contrat de Développement Territorial (CDT) du «territoire de la culture et de la création à Plaine Commune» dans le cadre du Grand Paris (Saisine) en vue de l'Assemblée plénière de juin.

Le 17 septembre 2012, échanges sur la **lettre de cadrage budgétaire** de Plaine commune et projet d'avis sur le budget 2013. Parallèlement, éléments pour la contribution au Contrat de Développement Territorial (CDT) du « territoire de la culture et de la création à Plaine Commune» dans le cadre du Grand Paris, et propositions sur le volet participatif de CDT en vue de l'Assemblée plénière ouverte de septembre.

- Le 15 octobre 2012, **présentation des premiers éléments du budget 2013** par Aurore PERRIN Directrice des Finances de Plaine Commune et Mélanie LAMANT Directrice Générale Adjointe, **écriture du projet d'avis sur le budget 2013**, validation des éléments de contribution au CDT « territoire de la culture et de la création à Plaine Commune» dans le cadre du Grand Paris

Nous tenons à remercier les services de Plaine Commune et particulièrement Mélanie Lamant et Aurore Perrin qui ont participé à plusieurs réunions du groupe de travail.

Parallèlement, le Conseil a été invité, comme les années passées, aux **conférences intercommunales des finances** Les membres du groupe budget et de l'équipe d'animation y ont participé. La 8^{ème} conférence, qui a eu lieu le 3 mai 2012, a permis de comprendre :

- la réforme de la péréquation financière et ses enjeux sur le territoire
- la réforme des valeurs locatives et ses enjeux pour la fiscalité

Comme pour les avis précédents, le groupe de travail « budget » a concentré son attention sur les orientations et non sur le détail des chiffres. En effet, ces derniers sont connus tardivement compte tenu du calendrier budgétaire de Plaine Commune.

L'avis sur le budget 2013 est formulé dans le contexte du Grand Paris et de l'élaboration du Contrat de développement Territorial (CDT) sur lequel le Conseil est saisi. Par ailleurs, il répond à une **préoccupation du Conseil sur l'augmentation de la Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères – TEOM** (question sur laquelle le Conseil s'est autosaisit).

Ainsi, cet avis est complémentaire des contributions sur le CDT et sur la propreté.

Le Conseil réuni en Assemblée plénière le 8 novembre 2012 a formulé le présent avis sur la base des informations en sa possession mi-octobre (hors Plan Pluri-annuel d'investissement).

L'avis sur le budget 2013 est remis au Bureau communautaire du 15 novembre 2012 en même temps que le Débat sur les Orientations Budgétaires.

En raison de l'inauguration du prolongement du tramway T1 ce même jour, il sera exceptionnellement **présenté au Conseil communautaire du 27 novembre 2012 auquel les élus débattront des orientations budgétaires.**

L'avis du Conseil de développement sera annexé à la présentation du **Budget 2013 voté au Conseil communautaire du 18 décembre 2012.**

L'avis du Conseil de développement sur le budget 2013 de Plaine Commune est public et largement diffusé.

Le Conseil de développement de Plaine Commune

Le Conseil de développement **contribue à la mise en débat d'enjeux** concernant les citoyens, le territoire et son devenir, notamment dans le cadre du Grand Paris. Les Conseils de développement, ont **vocation à faire participer la société civile aux projets de territoire** des Agglomérations et des Pays. Ces instances consultatives, de concertation et de démocratie territoriale ont été introduit par la loi « Voynet » de 1999.

Le Conseil de développement -instance de démocratie participative de Plaine Commune- existe depuis 2003.

Lieux d'expression et de dialogue, il est force de propositions. Il apporte sa réflexion aux élus afin que les personnes habitant ou travaillant sur le territoire, soient concernées et au cœur du projet d'agglomération.

Il est composé de 80 membres bénévoles, reflet de la diversité de la société civile.

Le Conseil de développement est membre actif de **la Coordination nationale et de la Coordination francilienne des Conseils**, dont l'une des missions est de soutenir la création de ce type d'instance. Il existe 480 Conseils de développement en France.

Rejoindre le Conseil de développement de Plaine Commune

Toute personne, habitant, travaillant à Plaine Commune et investie dans un collectif, peut candidater pour être membre du Conseil de développement.

Pour y participer : contactez-nous ou téléchargez le dossier de candidature sur internet.

Tous les travaux du Conseil de développement sont disponibles sur internet, sur un mini site mis à notre disposition par Plaine Commune

<http://conseildededeveloppement.plainecommune.fr/>

Pour toutes informations complémentaires

Valérie Grémont
Animatrice du Conseil de développement
01 55 93 57 52 – 06 16 03 13 77

conseil-developpement@plainecommune.com.fr

Synthèse de l'avis du Conseil de développement sur le budget 2013 de Plaine Commune

Le Conseil de développement est **sollicité chaque année** pour émettre un avis sur le budget de l'agglomération C'est le **10ème avis sur le budget de Plaine Commune**.

Travailler en étroite co-élaboration avec les élus de Plaine commune et l'administration, l'avis du Conseil de développement sur le budget 2013 de l'agglomération est exceptionnellement présenté au Conseil communautaire du 27 novembre 2012 au moment où les élus débattront des Orientations Budgétaires.

Dans un **contexte socio-économique particulièrement défavorable** et difficile pour de nombreux habitants, le Conseil de développement propose de **ralentir le rythme des dépenses d'investissement et de fonctionnement**.

Il invite à **marquer davantage les priorités politiques**, en privilégiant tout ce qui **améliore la vie quotidienne** et les **investissements d'accompagnement des transports en commun**.

Il est convaincu que le **fait d'être en intercommunalité** permet d'avoir une politique volontariste en matière de logements, de transports, d'équipements et d'espace publics. Parallèlement, l'intercommunalité joue un **rôle de solidarité territoriale puissant**, mis en pratique avec la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

La compréhension par la population et la participation à l'élaboration budgétaire deviennent de plus en plus incontournables. Le Conseil de développement réitère sa proposition d'une démarche plus participative associant les habitants et les acteurs du territoire au niveau de Plaine Commune avec l'élaboration de **documents budgétaires pédagogiques grand public en lien avec la vie quotidienne sur :**

- ✎ **la dette** à limiter en capacité de désendettement à 15 ans, pour quels investissements ?
- ✎ **le grand Paris** se concrétise : quelle utilisation de la taxe spéciale et quelle évolution ?
- ✎ **le foncier** : capter la plus value foncière (plutôt que la limiter) liée aux transports futurs transports en commun pour financer la réalisation des équipements publics
- ✎ **la propreté** : pourquoi un coût important supporté les habitants pour l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et quelles évolutions de cet impôt ?
- ✎ **l'arrivée de Saint-Ouen** dans la Communauté d'agglomération
- ✎ **le plus communautaire et la mutualisation** : à poursuivre et informer sur les gains obtenus